

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008053

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers (CAPA) Camille Claudel

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers (CAPA) Camille Claudel, plus particulièrement les articles 8 et 5,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre et les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus, M. Bernard VINCENT étant absent,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne deux représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers (CAPA) Camille Claudel :

- Sophia CHIBAH
- Tunis THEURIER-AZZOUZ

le Maire

Séance du Conseil Municipal du 29/03/2008

N° 95-2

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008053

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal à l'association Cinéma "Le Studio"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association Cinéma "Le Studio", plus particulièrement l'article 6,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre et les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus, M. Bernard VINCENT étant absent,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne 5 membres pour représenter le conseil municipal au conseil d'administration de l'association Cinéma "Le Studio" :

- Soumia ZAHIR
- Daniel GARNIER
- Jean-François MONINO
- Mounia HARKATI
- Malika AHMED

Le Maire ou son représentant étant membre de droit.

le Maire

Séance du Conseil Municipal du 29/03/2008

N° 95-3

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008053

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal à l'association "Cités Musiques"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Association "Cités-Musiques", plus particulièrement l'article 4,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre et les membres du groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus, M. Bernard VINCENT étant absent,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne 2 élus ci-après pour représenter le conseil municipal au conseil d'administration à l'Association "Cités-Musiques" :

- Sophia CHIBAH
- Abderrahim HAFIDI

le Maire